

ASSADO

L'aide à domicile sans souci



L'ASSADO en tant qu'association est mandatée par le bénéficiaire du service pour procéder au recrutement du salarié intervenant et pour effectuer la gestion administrative. Le bénéficiaire du service est l'employeur : à ce titre, il est responsable du paiement du salaire et des cotisations sociales.

Un coup de main malin



Notre équipe s'engage à vous proposer :

- Un personnel expérimenté à votre service
- Aucune tracasserie administrative
- Une aide à domicile à votre disposition dans les deux jours*
- La garantie d'un remplacement rapide en cas d'indisponibilité de votre aide à domicile
- Un service complet de jour comme de nuit (garde de nuit de 21h à 7h)



* Ce délai peut être plus important en cas de demande de prise en charge

Nos responsables de secteurs se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Elles sont prêtes à vous rencontrer pour étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.

N'hésitez pas à les contacter.



SIEGE SOCIAL

23 rue Jean Monnet
BP 30541

60005 Beauvais cedex

☎ 03 44 05 17 34 ☎ 03 44 45 67 62

CENTRE DE BEAUVAIS

23 rue Jean Monnet
BP 30541

60005 Beauvais cedex

☎ 03 44 05 17 34 ☎ 03 44 45 67 62

CENTRE DE COMPIEGNE

33 rue de Paris

60200 Compiègne

☎ 03 44 40 32 63 ☎ 03 44 40 40 48

CENTRE DE CREIL

6 rue de La Croix Blanche

60290 Monchy Saint Eloi

☎ 03 44 24 46 07 ☎ 03 44 24 52 50

Ouverture des centres au public
du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

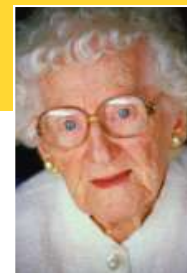


AIDE A DOMICILE

A L'ASSADO, simplicité rime avec efficacité !

ASSociation pour l'Aide à Domicile de l'Oise

Agrément qualité n° 2006-2-60-4



Un large éventail de services

L'aide à domicile assure une présence à votre domicile le jour et la nuit. Elle tient compagnie et veille au confort moral et physique de l'adhérent.

Notre activité : L'aide à la personne

L'ASSADO concourt à l'aide ou au maintien à domicile, sous toutes ses formes, des particuliers ayant besoin d'être aidés pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie, sans distinction d'âge. L'activité ASSADO est réalisée en mandataire. Ce mandat apporte à l'adhérent une aide administrative, juridique et sociale pour l'emploi d'une aide à domicile.

N'hésitez pas à vous faire aider, l'ASSADO est là pour vous accompagner

L'ASSADO vous déchargera de toutes les démarches administratives liées à l'embauche d'une aide à domicile et vous conseillera au fil des mois pour que l'aide apportée soit la meilleure possible.

Grâce au mandat que vous lui donnez, l'ASSADO fait pour vous :

► La recherche et la présentation du personnel susceptible d'intervenir à votre domicile

- La rédaction du contrat de travail
- La conception du bulletin de salaire de l'aide à domicile

► La déclaration à l'URSSAF

► La déclaration à la CPAM en cas d'arrêt maladie

- La déclaration aux ASSEDI C en cas de licenciement ou démission

- La prise en charge des remplacements lors de l'indisponibilité de l'aide à domicile

Tâches ménagères



Entretien du logement
Entretien du linge
Cuisine, suivi du régime alimentaire
Réfection du lit
Vaisselle
Courses (seule ou en votre compagnie)
Démarches administratives simples...

Aide à la personne



Aide à la toilette
Élimination et protection
Aide au lever et au coucher
Habillage
Prise des repas
Prévention de la perte d'autonomie...

En fonction de vos besoins, nos aides à domicile peuvent intervenir à votre domicile selon des fréquences variables (quotidiennes à hebdomadaires). Elles peuvent assurer au domicile une surveillance la nuit (la garde de nuit intervient de 21 heures à 7 heures). Le service mandataire peut assurer une présence 24h/24 et 7 jours sur 7.



L'ASSADO C'est :

- Trois centres implantés sur tout le département de l'Oise : Beauvais, Compiègne, Creil
- Plus de 24 000 heures d'aide à domicile réalisées par mois
- Plus de 640 adhérents-employeurs accompagnés chaque mois
- Un personnel expérimenté
- 570 aides à domicile à votre service

Réduction d'impôts

- 50%

N'hésitez plus à vous faire aider, vous

ne paierez en définitive que la moitié.

Grâce à la loi de finances en vigueur, vous pourrez déduire 50% du montant des frais

d'aide à domicile de vos impôts.*

* Conformément à la législation fiscale en vigueur

A l'ASSADO, simplicité rime avec efficacité !